

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales décrivent les modalités de vente à distance des Services entre les Clients, les Freelances et la Société, par l'intermédiaire du Site internet de la Société, et définissent les obligations et les droits des parties à ce titre. Les présentes Conditions Générales définissent également les conditions dans lesquelles la Société, via son Site internet, met à la disposition des Clients et des Freelances, les outils technologiques leurs permettant d'être mis en relation.

Les présentes Conditions Générales constituent, conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat des services de mise en relation avec des Freelances (ci-après les « Services ») proposés par la société FREELUP (ci-après la « Société ») aux clients professionnels (ci-après les « Clients ») sur ses sites internet freelup.io et app.freelup.io, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment sur ses conditions générales d'achat. Elles s'appliquent également, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues entre le Client et le Freelance, par l'intermédiaire du Site internet de la Société.

Conformément à la réglementation en vigueur ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de la Société. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée aux articles L.441-3 et suivants du Code de commerce, dans les délais légaux. Elles sont également accessibles à tout moment sur le Site internet de la Société et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Toutes commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site internet à la date de passation de la Commande. Les modifications de ces Conditions Générales sont opposables aux utilisateurs du Site internet à compter de leur mise en ligne, sous réserve que la Société ait informé les Clients et les Freelances de son intention de modifier les présentes Conditions Générales, en respectant un délai de préavis de quinze (15) jours. Aucun préavis ne sera applicable quand les modifications seront rendues nécessaires pour faire face à un danger imprévu et imminent, tel que notamment la protection des utilisateurs contre la fraude.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la Société sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. La Société est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

A moins qu'ils ne soient définis autrement, les termes ci-dessous ont les significations suivantes :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui commande, à des fins strictement professionnelles, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, un Service proposé par la Société, en vue d'être mis en relation avec un ou plusieurs Freelances, afin de lui confier la réalisation d'une Mission.
- **Projet** : manifestation de volonté de la part du Client, exprimant un besoin, et adressé sur le site internet.
- **Compte** : compte créé par le Client ou le Freelance sur le Site de la Société lors de son inscription.
- **Conditions Générales** : Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.
- **Devis** : proposition de services établie par un Freelance à destination d'un Client sur le Site de la Société.
- **Freelance** : toute personne physique ou morale, agissant à des fins strictement professionnelles, disposant d'un numéro SIRET, inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, ou agissant en qualité d'indépendant via les structures juridiques prévues par la loi, proposant ses services au Client via le Site internet de la Société.
- **Mandat de facturation** : mandat de facturation conclu entre le Freelance et la Société aux termes duquel le Freelance accepte de confier à la Société l'établissement et l'émission des factures relatives aux Missions réalisées pour le compte d'un Client via le Site internet de la Société.
- **Mission** : toute prestation spécifique confiée par un Client à un Freelance par l'intermédiaire du Site internet de la Société.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

- **Services ou Prestations** : toute prestation proposée à la vente par la Société et que le Client peut commander sur le Site internet.
- **Site internet** : le site internet de la Société consultable à l'adresse app.freelup.io.
- **Société** : la société FREELUP, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social à TOULOUSE (31100) 1, rond-point du Général Eisenhower, Golf Park, Bâtiment 1, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 911 662 799.

ARTICLE 3 – INSCRIPTION SUR LE SITE

3.1 – Inscription des Clients

Pour pouvoir accéder aux Services, le Client doit créer un Compte, sur le Site internet de la Société. A cette fin, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter et d'utiliser le Site internet, conformément aux présentes Conditions Générales.

L'accès au Site internet de la Société est strictement réservé à des Clients professionnels, agissant à titre professionnel, ce que le Client déclare et reconnaît lorsqu'il utilise les Services, s'engageant, en outre, à effectuer de bonne foi toutes les opérations conclues avec les Freelances par l'intermédiaire du Site internet.

Le Client est tenu de fournir des informations exactes, qu'il s'engage à mettre à jour sans délai en cas de modification. Dans le cas où le Client fournirait des données inexactes ou incomplètes, la Société se réserve le droit de procéder à la fermeture de son Compte ou d'en suspendre l'accès, et de lui refuser l'accès à tout ou partie des Services. La décision de fermeture ou de suspension devra être notifiée par voie électronique, trente (30) jours avant qu'elle ne soit effective, et mentionner les motifs de l'interruption. Le Client aura la possibilité de contester cette décision en déposant une réclamation auprès de la Société.

L'accès au Compte du Client est protégé par un identifiant et un mot de passe, choisis par le Client lors de son inscription sur le Site. Les identifiants et mots de passe choisis par le Client sont strictement confidentiels. Le Client s'engage à conserver la confidentialité de ses codes et s'interdit de les divulguer à quelque personne que ce soit. Le Client est seul responsable de l'utilisation de ses codes et de l'accès au Site internet, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse qui ne pourrait lui être imputée. Toute utilisation frauduleuse de ces codes dont aurait connaissance le Client devra être immédiatement notifiée par écrit à la Société.

L'inscription du Client est réalisée lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales en cochant la case prévue à cet effet. Cette inscription implique l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des présentes Conditions Générales, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce notamment à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable à la Société.

En cas de non-respect par le Client des présentes Conditions Générales, la Société se réserve le droit d'interrompre, de manière temporaire ou définitive, sans indemnité, son Compte, et de lui refuser l'accès à tout ou partie du Site. La décision d'interruption devra être notifiée par voie électronique, trente (30) jours avant qu'elle ne soit effective, et mentionner les motifs de l'interruption. Le Client aura la possibilité de contester cette décision en déposant une réclamation auprès de la Société.

3.2 – Inscription des Freelances

Pour être référencé sur le Site internet de la Société, le Freelance est tenu de créer un Compte, qu'il s'engage à renseigner de manière parfaitement exacte, notamment en ce qui concerne ses données professionnelles (adresse professionnelle, numéro SIRET, numéro de TVA internationale le cas échéant, etc.). Le Freelance s'engage à mettre à jour lesdites données sans délai en cas de modification.

L'accès au Compte du Freelance est protégé par un identifiant et un mot de passe, choisis par le Freelance lors de son inscription sur le Site. Les identifiants et mots de passe choisis par le Freelance sont strictement confidentiels. Le Freelance s'engage à conserver la confidentialité de ses codes et s'interdit de les divulguer à quelque personne que ce soit. Le Freelance est seul responsable de l'utilisation de ses codes et de l'accès au Site internet, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse qui ne pourrait lui être imputée. Toute utilisation frauduleuse de ces codes dont aurait connaissance le Freelance devra être immédiatement notifiée par écrit à la Société.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

Lors de son inscription, le Freelance devra également indiquer le montant du forfait jour qu'il souhaite proposer aux Clients, pour la réalisation de ses Missions.

Le Freelance reconnaît expressément et accepte que la création d'un Compte sur le Site internet de la Société emporte acceptation sans réserve de conclure un Mandat de facturation avec la Société, en vertu duquel le Freelance, mandant, donne mandat exclusif à la Société, mandataire, d'établir les factures liées aux Missions réalisées par l'intermédiaire du Site internet, et de collecter les règlements afférents auxdites factures.

Le Freelance accepte expressément de mettre à la disposition du Site, par l'intermédiaire de son Compte, les documents requis concernant ses obligations légales en matière de lutte contre le travail dissimulé, de transparence, de lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment et le financement du terrorisme. Le Freelance adressera également à la Société l'ensemble des informations utiles en vue de l'établissement des factures, lesquelles ne pourront être émises par la Société qu'après validation de la Mission par le Client. Lesdites factures devront faire expressément référence au Mandat de facturation.

Dans le cas où le Freelance fournirait des données inexactes ou incomplètes, ou en cas de non-respect par le Freelance des présentes Conditions Générales, la Société se réserve le droit d'interrompre, de manière temporaire ou définitive, sans indemnité, son Compte, et de lui refuser l'accès à tout ou partie du Site. La décision d'interruption devra être notifiée par voie électronique, trente (30) jours avant qu'elle ne soit effective, et mentionner les motifs de l'interruption. Le Freelance aura la possibilité de contester cette décision en déposant une réclamation auprès de la Société.

L'inscription du Freelance est réalisée lorsque le Freelance accepte les présentes Conditions Générales en cochant la case prévue à cet effet. Cette inscription implique l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des présentes Conditions Générales, ce qui est expressément reconnu par le Freelance, qui renonce notamment à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable à la Société.

Pour sa part, la Société s'engage à respecter l'ensemble des dispositions applicables en matière de facturation. Le Mandat de facturation prendra effet à compter de la création de son Compte sur le Site par le Freelance et se poursuivra jusqu'à la suppression dudit Compte, pour quelque cause que ce soit, ou à défaut par dénonciation de la Société. Le Freelance déclare expressément qu'il est et demeurera pendant toute la durée du Mandat de facturation, un partenaire commercial de la Société et professionnel indépendant, assumant seul les risques de sa propre exploitation. Le Freelance reconnaît à ce titre qu'il est en mesure de faire face aux investissements nécessaires pour la bonne exécution des Mission qui lui incomberont. En sa qualité de professionnel indépendant, le Freelance s'engage à respecter toutes les obligations lui incombant en vertu de la législation applicable à son statut, qu'il s'agisse d'obligations découlant de législations étrangères ou de législations internes afférentes aux professions règlementées, ou de toute autre réglementation de quelque nature qu'elle soit. En cas de demande, le Freelance s'engage à fournir sans délai à la Société, tout justificatif prouvant qu'il respecte lesdites obligations. Le Freelance est et demeure seul responsable du bon accomplissement des formalités et obligations lui incombant au titre des réglementations qui lui sont applicables, la responsabilité de la Société ne pouvant être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 – COMMANDE ET RÉALISATION DE LA MISSION

4.1 – Lors de la création de son Compte, le Client aura le choix entre plusieurs types de forfaits payants, en fonction des Services dont il souhaite bénéficier de la part de la Société. Aucun paiement de ne sera dû par le Client au moment de la création du Compte.

4.2 – Le Client indique, sur le Site internet, les critères de sa recherche, qui doivent être les plus précis et détaillés possibles afin de n'induire en erreur ni la Société ni le Freelance, et la Société lui soumet plusieurs profils de Freelances susceptibles de répondre à ses besoins. Le Client sélectionne, parmi les Freelances proposés par la Société, le profil correspondant le mieux à ses besoins.

Après échanges sur les modalités de la Mission à réaliser, Le Freelance choisi transmet un Devis au Client, par l'intermédiaire du Site internet de la Société. Le Client accepte le Devis en procédant à sa signature. Les Devis proposés par les Freelances ne sont valables que pendant une durée de quinze (15) jours à compter de leur date d'émission.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

Le choix du Freelance est de la seule responsabilité du Client.

4.3 – Le Freelance informe la Société de la fin de la Mission par l'intermédiaire du Site internet. Une facture est alors établie et émise par la Société, à destination du Client, au nom et pour le compte du Freelance, en application du Mandat de facturation.

Le paiement du Freelance par le Client devra intervenir dès la validation par le Client de la réalisation de la Mission, laquelle devra intervenir dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la notification qui lui aura été faite en ce sens, par la Société, sur son Compte. A défaut de réponse du Client ou d'opposition, dans le délai précité, la validation de la Mission sera réputée acquise. La validation de la Mission, qu'elle soit expresse ou tacite, emporte obligation immédiate de paiement du Freelance par le Client, ce que le Client reconnaît et accepte expressément, s'engageant irrévocablement à payer les sommes dues au Freelance, dans le cadre de la Mission, dès validation de ladite Mission. La validation de la Mission, qu'elle soit expresse ou tacite, emporte renonciation expresse du Client à toute réclamation ou recours à l'encontre de la Société au titre de la Mission et des paiements effectués.

ARTICLE 5 – SERVICES

Les Services proposés par la Société comprennent notamment :

- La possibilité pour le Client de créer un Compte sur le Site internet de la Société ;
- La mise en relation du Client avec des Freelances, via le Site internet, selon un système de correspondance basé sur les besoins du Client et les profils des Freelances ;
- La mise à disposition de moyens de paiement destinés à sécuriser le déroulé de l'opération ;
- La collecte et la mise à disposition, sur le Site internet de la Société, des documents émanant du Freelance et requis dans le cadre de l'obligation de vigilance, telle qu'édictée par les dispositions du Code du travail et du Code de la sécurité sociale ; étant précisé qu'en qualité de donneur d'ordre, le Client demeure seul tenu de s'assurer de la validité des documents fournis, la responsabilité de la Société ne pouvant aucunement être engagée en cas de défaut de validité des documents transmis ;
- L'établissement et l'émission de factures, relatives aux Missions réalisées par le Freelance par l'intermédiaire du Site internet, en vertu d'un Mandat de facturation préalablement conclu entre la Société et le Freelance ;
- Le service « Pas à Pas » : accompagnement du Client par un coach lors de l'inscription (service additionnel en fonction du forfait choisi) ;
- Le service « Matching » : accompagnement lors de l'analyse des profils de Freelances proposés, et aide à la sélection des meilleurs profils (service additionnel en fonction du forfait choisi) ;
- Le service « Modalités de paiement » : possibilité de payer la facture du Freelance, relative à la Mission réalisée par l'intermédiaire du Site internet, à échéance, selon les délais de paiement habituels du Client.

ARTICLE 6 – ACCÈS AU SITE ET AUX SERVICES

L'accès au Site et aux Services est exclusivement réservé aux Clients inscrits. A ce titre, les Clients font leur affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès au Site internet. Ils conservent à leur charge l'intégralité des frais de télécommunication générés par l'accès à l'internet et l'utilisation du Site internet.

Le Site internet est, en principe, accessible 24h/24 et 7j/7 pour l'ensemble des Clients. Cependant, la Société ne saurait être tenue responsable des problèmes d'accès ou d'utilisation du Site qui pourraient être rencontrés par les Clients. La Société se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, de fermer temporairement ou définitivement le Site internet et/ou l'accès à un ou plusieurs Services en vue d'effectuer des mises à jour, des modifications ou des changements de méthodes opérationnelles, sans que cette liste ne soit limitative. La Société se réserve également le droit d'apporter au Site internet et aux Services toutes les modifications et améliorations qu'elle jugerait nécessaires ou utiles.

ARTICLE 7 – TARIFS

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la Commande. Le Client paie à la Société une commission égale à un pourcentage, établi en fonction du forfait choisi lors de la création du Compte, du montant total HT du prix de la Mission, établi par le Freelance. Ladite commission est payée à la Société au jour du paiement du Freelance par le Client, selon facture séparée.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

Les tarifs s'entendent nets et HT.

La grille tarifaire est la suivante :

Forfait Basic	15% HT du montant global HT de la Mission
Forfait Premium	20% HT du montant global HT de la Mission

Une facture est établie par la Société et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

Les conditions de détermination du coût des Services dont le prix ne peut être connu à priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client, conformément aux dispositions de l'article L.441-1, III du Code de commerce.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

8.1 – Système de paiement

Le paiement par le Client du montant de la Mission est effectué par virement bancaire.

Aux fins de mise en œuvre du système de paiement, la Société a souscrit aux services de la société Lemonway, société agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 486 915, dont le siège social est situé 8, rue du Sentier, 75002 Paris (ci-après « Lemonway »).

Les Clients et les Freelances contractent directement avec Lemonway s'agissant du système de paiement, et déclarent à ce titre accepter sans réserve les conditions générales de Lemonway accessibles [ici](#).

8.2 – Délais de règlement

Le prix est payable au comptant, en une seule fois, au jour de la validation de la Mission par le Client. La Société ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- Par virement.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par la Société pour l'utilisation d'un moyen de paiement, ne pourra être facturé au Client.

Aucun escompte ne sera pratiqué par la Société pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales.

Les paiements effectués par le Client ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

8.3 – Retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 10% du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros, sans préjudice des pénalités de retard.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à la Société par le Client, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la Société se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

8.4 – Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de la Société, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la Commande, d'une part, et les sommes dues par le Client à la Société au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

La Société ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas un (1) mois. En cas de retard supérieur à un (1) mois, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les éventuels acomptes déjà versés lui seront alors restitués par la Société.

La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par la Société, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la Commande, en quantité et en qualité.

ARTICLE 10 – LITIGES

En cas de désaccord entre le Client et le Freelance, concernant la qualité de la prestation du Freelance, ses modalités d'exécution, ou sa finition, ceux-ci s'engagent à en informer la Société, par le biais d'une réclamation, dans les meilleurs délais, à l'adresse : support@freelup.io. La Société s'engage à tenter de concilier les parties au litige et, à défaut, de leur proposer des médiateurs professionnels susceptibles de les assister dans la résolution de leur litige.

Il est cependant expressément rappelé et accepté par les Clients et les Freelances que la Société est tierce à la relation contractuelle née entre eux. A ce titre, le Client et le Freelance feront leur affaire personnelle du règlement de leur différend, sans que la Société ne puisse être inquiétée à ce sujet.

Tous les litiges auxquels les opérations de fourniture de Services conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de TOULOUSE.

ARTICLE 11 – ENGAGEMENTS

11.1 – Les Clients et les Freelances s'engagent à accéder et à utiliser le Site internet de la Société et les Services conformément aux lois en vigueur et aux présentes Conditions générales. A cet égard, les Clients et les Freelances reconnaissent qu'aux fins exclusives de vérification du respect par eux des présentes Conditions générales et des lois applicables, la Société peut prendre connaissance du contenu publié ou des échanges ayant eu lieu par l'intermédiaire du Site. De même, ils reconnaissent que la Société est en droit d'intervenir pour modérer les informations, propos, messages de quelque nature que ce soit, publiés par les Clients et les Freelances, s'ils ne respectent par les lois et règlements en vigueur ou les présentes Conditions générales.

Le Freelance s'engage à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses obligations en délivrant des services de qualité au Client. Les Freelances, en qualité de professionnels, sont tenus de s'identifier comme tels auprès des Clients sur le Site internet de la Société, et s'engagent à respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales) ainsi que les lois et règlements applicables aux services proposés aux Clients par l'intermédiaire du Site internet de la Société.

La Société FREELUP a souscrit une police d'assurance « responsabilité civile activité de services » auprès de la compagnie ALLIANZ – AISNE 3 VALLEES ASSURANCES – 1, cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex, garantissant les activités suivantes : « exploitation d'une plateforme d'intermédiation entre consultants indépendants et donneurs d'ordre ».

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

Le Freelance s'engage également à souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour tous les services qu'il propose par l'intermédiaire du Site internet de la Société et à maintenir cette police pendant toute la durée de son inscription sur le Site internet de la Société, s'obligeant à en apporter la preuve sur demande à la Société, en lui fournissant une attestation de ses assureurs, énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité. Toute modification, suspension, résolution ou résiliation de cette police d'assurance, pour quelque cause que ce soit, devra être signalée à la Société dans les plus brefs délais. A ce titre, la Société pourra recommander les services d'une société d'assurance sur demande du Freelance.

Les Freelances sont seuls responsables de la mise en vente des services qu'ils proposent aux Clients par l'intermédiaire du Site internet de la Société. Les Freelances s'engagent à établir, de bonne foi, les descriptifs précis, exacts et ne risquant pas d'induire en erreur les Clients, des services qu'ils proposent par l'intermédiaire du Site internet de la Société, tant e ce qui concerne leurs caractéristiques essentielles que le prix.

Le prix de la prestation proposée par le Freelance est librement fixé par le Freelance, selon un forfait jour renseigné lors de la création de son Compte, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

11.2 – Les Clients et les Freelances s'engagent à faire une utilisation loyale du Site internet de la Société, notamment à ne pas contourner le Site internet et ses Services. Les Clients et les Freelances s'engagent notamment à ne pas contractualiser une Mission en dehors du Site internet de la Société.

A défaut, dans l'hypothèse où les Clients et les Freelances qui ont été mis en relation via le Site contractualisaient une Mission en dehors du Site, le Client sera redevable envers la Société de la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000 €) à titre d'indemnité, ce que le Client s'engage d'ores et déjà à payer dès réception de la facture correspondante émise par la Société. De même, tout Client ou Freelance s'interdit de procéder à toute extraction du contenu du Site pour une activité similaire ou concurrente, ou à des fins de recrutement.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉS

12.1 – Responsabilité des Clients et des Freelances

Les Clients et Freelances sont seuls responsables des préjudices directs ou indirects qui peuvent découler du fait d'informations inexactes ou incomplètes qu'ils auraient fournies.

Les Clients et Freelances sont seuls responsables de l'ensemble des informations, propos et messages, de quelque nature que ce soit, qu'ils décident de mettre en ligne sur le Site. Ils s'interdisent expressément de publier tout contenu injurieux, diffamant, dénigrant, calomnieux, raciste, xénophobe, portant atteinte à l'ordre public ou aux droits des tiers.

Le Client est seul responsable de la description de la recherche et de l'offre de Mission pour laquelle il sollicite une proposition tarifaire de la part du Freelance. En cas de lacune ou d'erreur dans le descriptif, le Client assumera seul le coût des éventuelles prestations complémentaires nécessaires et les surcoûts y afférents. Les éventuelles prestations complémentaires devront être formalisées avec le Freelance par l'intermédiaire du Site internet.

Le Client et/ou le Freelance est seul responsable de la conclusion et de l'exécution du contrat relatif à une Mission qu'il conclut avec un Freelance et/ou Client par l'intermédiaire du Site internet, la Société n'intervenant que pour les mettre en relation.

Le Freelance reconnaît que les outils et moyens techniques mis à disposition par la Société ne l'exonèrent pas de sa responsabilité quant aux obligations légales lui incombant. En particulier, il reconnaît conserver l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales en matière de facturation au titre des factures émises en son nom et pour son compte par la Société, notamment en ce qui concerne ses obligations de déclaration et de paiement en matière de TVA, et ce conformément au Mandat de facturation.

12.2 – Responsabilité de la Société – Garantie

La Société ne saurait être tenue responsable d'une interruption des Services, volontaire ou non.

La Société met à la disposition des Clients et des Freelances des outils et moyens techniques pour leur permettre d'entrer en relation et de conclure un contrat de prestation visant à la réalisation de la Mission. Sa responsabilité se limite à la fourniture de ses moyens. La responsabilité de la Société ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, et imputables exclusivement au Service rendu.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations au titre des présentes Conditions serait imputable au fait d'un tiers, même s'il est prévisible, à la faute du Client ou sa mauvaise utilisation des Services, à la faute du Freelance ou à sa mauvaise utilisation des Services, ou à la survenance d'un événement de force majeure telle que défini par les juridictions françaises. La responsabilité de la Société est plafonnée au montant hors taxes du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. Il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

La Société ne pourra en aucun cas être considérée comme agissant au nom ou pour le compte des Freelances ou des Clients, ces derniers contractant directement entre eux, par l'intermédiaire du Site internet de la Société. En conséquence, la Société ne pourra en aucun cas être considérée comme employeur ou employé d'un Client ou d'un Freelance.

La Société n'étant pas partie, à quelque titre que ce soit, à la relation contractuelle intervenant entre le Freelance et le Client et relative à la Mission à réaliser, elle ne saurait être tenue responsable des éventuelles difficultés, réclamations ou litiges à naître lors de la conclusion ou de l'exécution desdits contrats. En conséquence, les Freelances et les Clients dégagent expressément la Société de toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes résultant de la mise en relation, de la conclusion ou de l'exécution du contrat à intervenir entre eux.

A ce titre, la Société ne saurait être tenue responsable de toute annulation de paiement ou révocation d'autorisation de prélèvement à l'initiative du Client, et des conséquences pouvant en découler. De même, la Société ne saurait être tenue responsable de tout manquement du Freelance dans la réalisation de la Mission.

La Société ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, des infractions aux obligations incombant aux Freelances, ainsi que des dommages pouvant en résulter. Ainsi, la Société ne saurait être tenue pour responsable des informations, trompeuses ou inexactes, qui lui sont communiquées par le Freelance.

Le Freelance garantit et indemniserà à première demande la Société de tout préjudice et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de la Société du fait de la violation par le Freelance d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Client, que ce préjudice résulte de la réalisation de la Mission, de l'utilisation faite par le Freelance des Services proposés par l'intermédiaire du Site internet, ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

Le Client est seul responsable de l'utilisation des Services proposés sur le Site internet de la Société et s'engage à garantir à première demande, à indemniser et à dédommager la Société de tout dommage, perte, manque à gagner, qu'elle pourrait subir si sa responsabilité se trouvait engagée par un tiers, du fait d'une action liée à cette utilisation par le Client.

ARTICLE 13 – RÉILIATION DE L'ACCÈS AU SITE INTERNET

Les Freelances peuvent cesser d'accéder aux Services du Site internet, sans avoir à justifier d'un motif particulier, sous réserve d'honorer les Missions en cours.

En cas de manquement à l'une quelconque de ses obligations par le Freelance issues des présentes Conditions Générales, la Société pourra, interrompre définitivement l'accès à ses Services au Freelance, sans que le Freelance ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. De la même manière, en cas de manquement grave et/ou répété par le Freelance à ses obligations ou affectant ses comptes, tel que notamment, fraude, propos injurieux, contrefaçon, atteinte aux droits des tiers, etc., la Société pourra priver le Freelance de tout accès à ses services, sans que le Freelance ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. La décision d'interruption devra être notifiée par voie électronique, trente (30) jours avant qu'elle ne soit effective, et mentionner les motifs de l'interruption. Le Freelance aura la possibilité de contester cette décision en déposant une réclamation auprès de la Société.

ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients et des Freelances font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Société. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa Commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des Commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est la Société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ou du Freelance soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client ou du Freelance, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client ou le Freelance en seront informés et les garanties prises afin de sécuriser les données leur seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client et le Freelance disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données les concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'ils peuvent exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : support@freelup.io. En cas de réclamation, le Client et le Freelance peuvent adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Société : DPO@freelup.io.

La Société dispose d'une politique de confidentialité (accessible à l'adresse : https://app.freelup.io/assets/politique_confidentialite.pdf) qui décrit les modalités de collecte et de traitement des données personnelles, notamment la nature des données collectées lors de l'utilisation du Site internet et la finalité de chaque traitement opéré.

ARTICLE 14 – COOKIES

Pour le bon fonctionnement du Site internet et des services, des cookies sont susceptibles d'être déposés sur le terminal du Client ou du Freelance lors de leur connexion au Site internet. Les cookies sont de petits fichiers textes qui sont stockés dans le navigateur ou le terminal par les sites internet, les applications, les médias en ligne et les publicitaires.

La Société dispose d'une politique de confidentialité (accessible à l'adresse : https://app.freelup.io/assets/politique_confidentialite.pdf) qui décrit les modalités d'utilisation des cookies sur le Site internet. Cette politique mentionne également la procédure à suivre afin de paramétrer les préférences en matière de cookies.

ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

15.1 – Du Site internet

Le Site internet et chacun des éléments qui le composent, notamment mais non limitativement, les textes, les images, les vidéos, les photographies, les marques, les logos, les dénominations sociales, les noms de domaine sont la propriété exclusive de la Société ou de ses partenaires. Ces éléments sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, du Site ou de l'un des éléments qui le composent, sans l'autorisation de la Société, est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon sanctionné par les lois et règlements applicables.

15.2 – Des contenus publiés sur le Site par les Clients ou les Freelances

Tout Client ou Freelance qui publie du contenu sur le Site internet garde l'entière propriété de tout ce qu'il publie.

En créant un compte, le Client et le Freelance autorisent expressément la Société à utiliser, diffuser, héberger, stocker, reproduire, communiquer, publier, modifier, adapter, traduire et afficher toute informations publiques sur le Site internet, les réseaux sociaux exploités par cette dernière, ou tout autre support, qu'il s'agisse d'un support physique ou numérique, d'un dossier de presse, d'un support commercial, d'un matériel promotionnel et/ou publicitaire, par tous moyens, à des fins d'exploitation, d'amélioration, de promotion, de marketing, de publicité des Services du Site internet ou pour tout autre besoin. Cette autorisation est valable pour le monde entier, et pour toute la durée de l'inscription du Client ou du Freelance.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

Le Client et le Freelance reconnaissent que toute utilisation du contenu précité par la Société préalablement à sa désinscription, la suppression ou la réalisation de son Compte ne pourra être remis en cause ou donner lieu à une quelconque indemnisation.

ARTICLE 16 – LIENS HYPERTEXTE

Le Client et le Freelance sont autorisés à créer un ou plusieurs liens hypertextes pointant par exemple vers la page d'accueil du Site internet ou vers sa page profil s'il s'agit d'un Freelance.

Les Clients et les Freelances s'interdisent de créer tout lien en provenance de sites internet qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur ou qui seraient de nature à nuire aux intérêts, à la réputation et/ou à l'image du Site internet ou de la Société.

En tout état de cause, la Société se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation à tout moment s'il lui paraît que le lien établi avec le Site internet est de nature à porter atteinte à ses intérêts, à sa réputation et/ou à son image.

En aucun cas l'existence d'un lien hypertexte en provenance d'un site tiers vers le Site internet n'implique une coopération et/ou un partenariat entre le Site internet et ce site tiers. La Société n'exerce aucun contrôle sur les sites de tiers et n'assume par conséquent aucune responsabilité quant aux contenus et aux produits et/ou services disponibles sur ou à partir de ces sites tiers comportant un lien hypertexte vers le Site internet.

Le Site internet peut contenir des liens vers des sites de partenaires de la Société ou vers des sites de tiers. La Société n'exerce aucun contrôle sur ces sites et n'assume par conséquent aucune responsabilité quant à la disponibilité de ces sites, leur contenu et sur les produits et/ou services disponibles sur ou à partir de ces sites.

La Société ne sera aucunement responsable des dommages directs ou indirects pouvant survenir à l'occasion de l'accès de l'utilisateur au site du partenaire et/ou du tiers et de l'utilisation des contenus et les produits et/ou services de ce site tiers par les Clients et les Freelances.

ARTICLE 17 – RÉSILIATION ET SANCTIONS

Toute utilisation du Site internet et des Services contraire aux Conditions Générales et/ou aux lois et règlements en vigueur donne droit à la Société de suspendre, le Compte du Client ou du Freelance ou de leur refuser à l'avenir l'accès à tout ou partie du Site, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels que la Société serait en droit de réclamer. La décision de suspension devra être notifiée par voie électronique, trente (30) jours avant qu'elle ne soit effective, et mentionner les motifs de l'interruption. Le Freelance aura la possibilité de contester cette décision en déposant une réclamation auprès de la Société.

De même, dans l'hypothèse où le Client ou Freelance ferait l'objet de litiges répétés ou de signalements d'autres Clients ou Freelances remontés au service client de la Société, la Société sera en droit de retarder la visibilité du contenu hébergé au sein des résultats du moteur de recherche, de suspendre ou de fermer son Compte. La décision de suspension ou de fermeture devra être notifiée par voie électronique, trente (30) jours avant qu'elle ne soit effective, et mentionner les motifs de l'interruption. Le Client ou le Freelance auront la possibilité de contester cette décision en déposant une réclamation auprès de la Société.

ARTICLE 17 – NULLITÉ ET INDÉPENDANCE DES CLAUSES ET RENONCIATION

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet.

Le défaut pour la Société d'exercer les droits qui lui sont reconnus en application des présentes ne constitue pas une renonciation à faire valoir ses droits.

ARTICLE 18 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des présentes Conditions Générales. La Société devra informer les Clients et les Freelances de son intention de modifier les présentes Conditions Générales, en respectant un délai de préavis de quinze (15) jours. Aucun préavis ne sera applicable quand les modifications seront rendues nécessaires pour faire face à un danger imprévu et imminent, tel que notamment la protection des utilisateurs contre la fraude.

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE – LANGUE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION FREELUP

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 20 – SERVICE CLIENT

Pour toute question ou information concernant le Site et les Services, les Clients et les Freelances peuvent contacter la Société, en lui adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : support@freelup.io

ARTICLE 21 – ACCEPTATION DU CLIENT ET DU FREELANCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client et le Freelance, qui déclarent et reconnaissent en avoir une parfaite connaissance, et renoncent, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de leurs propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la Société, même si elle en a eu connaissance.

Dans le cadre de ses activités, la Société fait appel aux services de la société ARIA, société par actions simplifiée au capital social de 3.000 euros, ayant son siège social au 5, rue Pleyel 93200 SAINT-DENIS, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 839 836 608, spécialisée dans les solutions de financement.

Aussi, en validant les présentes conditions, le Client valide également les Conditions Générales de service de la société ARIA (<https://www.helloaria.eu/terms/tc-debtor>), lesquelles seront uniquement applicables aux Clients concernés par la cession de créance.

De la même manière, en validant les présentes conditions, le Freelance valide également les Conditions Générales de service de la société ARIA (<https://www.helloaria.eu/terms/tc-beneficiary>) qui lui sont applicables.